

# Pessat-Villeneuve



Printemps 2012

Bulletin municipal



## DOSSIER SPECIAL L'école Arc-en-Ciel

Un bâtiment haut en couleur !

p.12



## Numérué

Un numéro pour tous !

p.16



## Station d'épuration

On en est où ?

p.19

# PESSAT EN IMAGES

**Cérémonie du 8 mai 2011**  
Sous un beau soleil



**19 juin 2011**  
Concours de pétanque  
Coorganisé par l'association  
Soleil d'automne et le  
Comité des fêtes



**13 juillet 2011**  
Spectacle de la troupe Moriquendi



**10 septembre 2011**  
Intervillage  
Pessat-Villeneuve s'incline  
avec les honneurs



**Noël à l'école**  
Les enfants ont apprécié les  
tricycles et les trottinettes  
offerts par le Père Noël de  
Pessat-Villeneuve





## EDITO

*«Nous partîmes cinq cents, mais par un prompt renfort nous nous vîmes trois mille en arrivant au port».*

En s'inspirant du Cid de Corneille, je suis persuadé que nous sommes aujourd'hui plus forts qu'hier. Et il le faut pour faire face aux défis qui se présentent devant nous, réforme des collectivités territoriales, projet du territoire pour n'en citer que deux.

2012 restera l'année où tous ensemble, Pessatois de souche comme nouveaux arrivants, oui tous ensemble nous avons franchi la barre symbolique des 500 habitants, et vous le savez déjà la courbe démographique continue vers le haut. Pour fêter cet événement et donner une image encore plus moderne à notre commune nous avons tenu à impulser un nouveau souffle au bulletin municipal.

Et que la plume pessatoise s'envole aussi loin que les ballons des enfants le 5 novembre dernier c'est tout ce qu'il faut lui souhaiter.

Une légende dit qu'à l'autre bout de l'arc-en-ciel se trouve un trésor. A Pessat-Villeneuve le trésor est au

centre du village : c'est son école ! Et c'est au centre de ce bulletin relooké que vous trouverez un rappel historique. Nous sommes tous partie prenante de l'histoire de notre village. De l'école en passant par les différents châteaux de la commune, le menhir, le moulin, une nouvelle page s'écrit depuis quelques mois.

Le dynamisme affiché par nos associations n'est pas un leurre. Cette année elles vont encore plus vous surprendre: concours de pétanque, Fête Nationale, Fête Patronale, Noël... L'événement majeur sera, je n'en doute pas, la première édition du festival concocté par le Comité des Fêtes et sa formidable équipe de bénévoles : le Tribal Roch Festival. Combien de festivaliers allons-nous accueillir? Entre cinq cents et trois mille c'est possible ! Ensemble, Pessatoises et Pessatois, oui nous le pouvons.

Je vous donne rendez-vous tout au long de cette année 2012 pour écrire ensemble avec une belle plume une des plus belles pages du Grand Livre de notre village, celle de la fraternité !

Le Maire  
**Gérard DUBOIS**

# SOMMAIRE

## VIE MUNICIPALE

Etat Civil	p.4
Horaires Mairie	p.4

## SOCIAL

Centre Communal d'Action Sociale	p.5
Relais Assistants Maternels	p.6 à 7
Ouverture Crèche	p.8
Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Riom Limagne	p.8

## URBANISME

Nouvelles réglementations d'urbanisme 2012	p.9
Des aides pour rénover votre logement	p.10 à 11

## DOSSIER SPECIAL

L'école Arc-En-Ciel	p.12 à 15
---------------------	-----------

## NUMERUE

Une adresse pour tous	p.16
Charte d'engagement et de partenariat	p.16

## BUDGET - INVESTISSEMENT

Budget communal 2011	p.17
Rétrospective travaux 2011	p.18
Contrat d'affermage SEMERAP	p.19

## ASSOCIATIONS

Club Soleil d'Automne	p.20
Société de Chasse	p.20
Amicale Pongiste	p.20
Gymnastique Volontaire	p.20
Club Cyclotouriste	p.21
Les Artistes en Herbe	p.21
Le Comité des Fêtes	p.22 à 23

## INTERCOMMUNALITE

Les Compétences de Riom communauté	p.24 à 25
------------------------------------	-----------

## DIVERS

L'éclairage Public	p.26
Infos Tarifs	p.26
Les entreprises de Pessat-Villeneuve	p.27
Dernières News	p.27

# VIE MUNICIPALE

## Etat Civil



### Naissances

Tom, Aaron DROUULT né le 3 mars 2011 à Beaumont  
Milan ALVES né le 7 mars 2011 à Beaumont  
Noah, Guy PAUPY né le 21 mars 2011 à Beaumont  
Arven, Jean Paul, René COULERU né le 22 mars 2011 à Clermont Ferrand  
Ugo D'ARZAC né le 5 Août 2011 à Clermont Ferrand  
Apolline, Bernadette, Marie ERNOULT née le 17 juillet 2011 à Clermont Ferrand



### Baptême civil

Noah, Guy PAUPY le 2 juillet 2011



### Mariages

M. Patrice PAUPY et Mlle Janique DEBRET le 2 juillet 2011  
M. Sébastien RAULY et Mlle Estelle LEJOSNE le 18 juin 2011



### Décès

M. Fernand, Claudius MARTIN décédé le 5 février 2011 à Riom  
M. Ilidio, Analidio FERREIRA décédé le 29 juin 2011 à Clermont Ferrand  
M. Gérard, Michel DESMARTIN décédé le 16 décembre 2011 à Pessat-Villeneuve

## Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie :

### Semaines paires :

Lundi  
Mardi  
Jeudi de 8h30 à 12h00

Vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 16h30 à 18h30

Samedi de 9h00 à 12h00

### Semaines impaires :

Mardi  
Jeudi de 8h30 à 12h00

Vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 16h30 à 18h30

### Mairie de Pessat-Villeneuve

**Place de la Mairie**  
**63200 PESSAT-VILLENEUVE**

Tél : 04 73 38 28 59  
Fax : 04 73 38 12 26

Email :  
mairie.pessatvilleneuve@wanadoo.fr

[www.pessat-villeneuve.fr](http://www.pessat-villeneuve.fr)

## Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé de conseillers municipaux et de personnes de la commune qualifiées dans le secteur social.

### Ses membres

#### 4 conseillers municipaux

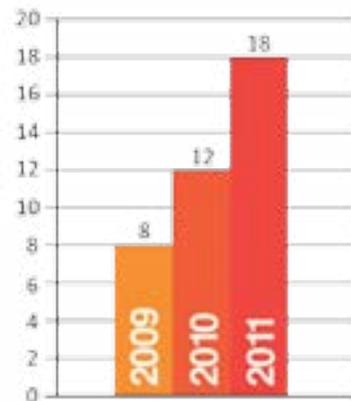
**Muriel PLANCHE**  
**Jean-Michel FAURE**  
**Jean-Luc GRENIER**  
**Serge FERRIER**

#### 3 personnes de la commune

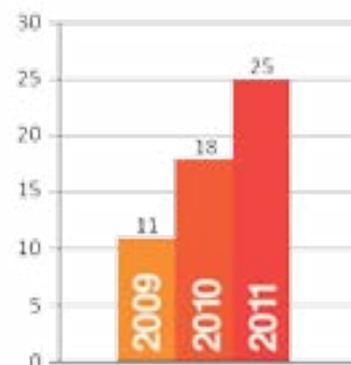
**Martine AUDEBERT**  
**Josette FERRI**  
**Marie-Louise MARTIN**

Présidé par Monsieur Le Maire, Gérard DUBOIS

Evolution du nombre d'enfants bénéficiant de l'aide sociale du CCAS de 2009 à 2011



Evolution du nombre de familles bénéficiant de l'aide sociale du CCAS de 2009 à 2011



### Les actions de l'année 2011

Comme de coutume, le CCAS a organisé pour les fêtes de fin d'année un repas dansant avec les aînés du village.

Celui-ci s'est déroulé le 4 décembre 2011 au Casino de Châtel-Guyon, le CCAS apprécie de réunir une fois par an ses aînés qui se retrouvent en toute convivialité.

Le CCAS a renouvelé pour la rentrée 2011, l'aide aux parents sur les frais de la cantine de leurs enfants. Cette action est menée pour la 3ème rentrée et rencontre une demande croissante.



## Relais d'Assistants Maternels itinérant

Le Relais d'Assistants Maternels itinérant (RAM) s'est ouvert le 1er septembre 2011.

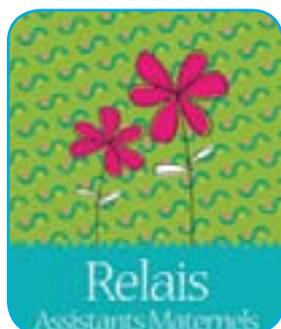
Deux éducatrices de jeunes enfants Gaëlle Villetard, la directrice et Isabelle Lecuire, animatrice, sont chargées du fonctionnement du RAM. Le Relais Assistants Maternels (RAM) est un lieu d'information, d'animation et d'échanges, au service des parents, des enfants, des assistants maternels et des employés à domicile sur les communes de Riom Communauté. Il a aussi pour objectif de valoriser le métier d'assistant maternel.



### Les missions du RAM

#### Pour les parents ou futurs parents

- renseigner sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire de Riom Communauté
- communiquer des informations sur les différentes aides et démarches en tant que particulier employeur
- les accompagner pour établir des relations de qualité avec son assistant maternel/employé à domicile
- bénéficier de renseignements sur le développement et l'éveil du jeune enfant



#### Pour les enfants le relais propose

- un lieu de rencontre et de socialisation douce et progressive,
- un lieu de découverte et d'éveil.

#### Pour l'assistant maternel ou l'employé au domicile des parents ou pour ceux qui souhaitent le devenir

- mettre à disposition des informations sur l'agrément et le statut professionnel
- orienter sur les démarches en tant que salarié du particulier employeur
- communiquer des renseignements sur le développement, l'éveil, l'accueil du jeune enfant
- servir de lieu d'écoute, d'échanges et d'accompagnement professionnel
- permettre des temps de partage d'expérience entre professionnels
- organiser des moments de rencontre entre enfants, professionnels, parents

Le RAM itinérant est un service **GRATUIT** offert par Riom Communauté, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général du Puy-de-Dôme.

## Permanences d'information

### ■ Permanence téléphonique

du lundi au vendredi de 13h à 14h

### ■ Permanence d'accueil

#### SUR RENDEZ-VOUS

Riom Mercredi de 14h à 16h30  
Jeudi de 16h30 à 18h30  
Vendredi de 14h à 16h30  
*(au bureau du relais d'assistants maternels, Centre social Joseph Gaidier)*

Cellule Marsat  
Enval Ménétrol  
La Moutade Mozac  
Le Cheix-sur-Morge Pessat-Villeneuve  
Malauzat Saint-Bonnet-près-Riom

Mercredi de 9h à 11h30  
Vendredi de 14h30 à 17h  
*(lieu précisé lors de la prise de RDV).*

### ■ Ateliers d'éveil

Pour les enfants accompagnés de leur assistant maternel ou d'un parent (dans la limite des places disponibles).

#### SUR INSCRIPTION 3 JOURS AVANT L'ATELIER

Horaires : 9h30 – 11h

Riom	Mardi et jeudi, <i>(salle 5 au Centre social Joseph Gaidier)</i> Vendredi
Saint-Bonnet-près-Riom	2ème et 4ème lundi du mois <i>(à la mairie)</i> 1er vendredi du mois <i>(à la mairie)</i>
Mozac	3ème lundi du mois <i>(à la maison des associations)</i> 2ème et 4ème vendredi du mois <i>(à la maison des associations)</i>
La Moutade	1er mardi du mois <i>(à la salle des fêtes)</i>
Enval	2ème mardi du mois <i>(à la salle polyvalente)</i>
Marsat	3ème mardi du mois <i>(à la salle polyvalente)</i>
Le Cheix-sur-Morge	4ème mardi du mois <i>(à la salle polyvalente)</i>
Ménétrol	1er jeudi et 3ème vendredi du mois <i>(à la salle intergénérationnelle)</i>
Pessat-Villeneuve	2ème jeudi du mois <i>(à la salle de motricité)</i>
Malauzat	1er lundi et 3ème jeudi du mois <i>(à la salle des associations)</i>
Cellule	4ème jeudi du mois <i>(à la salle polyvalente)</i>

## Comment devenir assistant maternel à domicile ?

Tout d'abord il faut recueillir l'agrément du Conseil Général. Pour l'obtenir, une équipe de la Protection maternelle et infantile (PMI) vous rend visite à domicile pour s'assurer que les conditions d'accueil du jeune enfant garantissent sa sécurité, sa santé et son épanouissement.

L'agrément est renouvelé tous les 5 ans. Une fois l'agrément obtenu, l'assistant maternel va suivre une formation d'une durée de 120 heures, dont 60 seront dispensées avant l'accueil du premier enfant. L'assistant maternel peut recevoir jusqu'à 4 enfants, généralement âgés de moins de 6 ans.

## Adresse utile

Relais Assistants Maternels Parents Enfants de  
Riom Communauté  
Centre Social Joseph Gaidier  
12 avenue de la Libération 63200 Riom

Tél : 04.73.67.97.39

E-mail : ram@riom-communaute.fr

Site internet : www.riom-communaute.fr

## Ouverture de la crèche

### « Les petits Volcans » à Cellule

Une crèche associative ouvrira ses portes en Septembre 2012 sur le site de l'association le Viaduc à Cellule et offrira 25 berceaux dont 2 sont réservés aux habitants de la commune de Pessat-Villeneuve.

Le projet innovant de cette crèche s'appuie sur le principe de mixité sociale puisque 5 places sont également réservées aux enfants porteurs de handicap.

Les autres berceaux sont répartis sur les autres communes partenaires (**Cellule, La Moutade, Le Cheix sur Morge, St Bonnet près Riom et la communauté de communes des Côtes de Combrailles**), ainsi que pour les personnels de l'AGD le Viaduc.

Cette structure sera ouverte du **Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30** et proposera différents types d'accueil : régulier, occasionnel ou encore d'urgence.

Une équipe pluridisciplinaire de 7 personnes (psychologue, puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, monitrice éducatrice et CAP petite enfance), toutes originaires du territoire, encadrera les 25 enfants.

**Pour tout renseignement complémentaire et/ou inscriptions contacter votre mairie et/ou l'AGD le Viaduc (Mlle DERVIN).**

## SIAD de Riom Limagne

### Aides et soins à domicile

Des services à domicile pour tous :

- / Actifs et retraités /
- / Familles /
- / Personnes âgées /
- / Personne handicapées /

#### ■ Service d'aide à domicile

Les auxiliaires de vie sociale assurent :

- L'aide à la personne pour les actes essentiels de la vie
  - L'aide à la réalisation des tâches du quotidien
  - Le maintien de l'autonomie des personnes aidées
- Prises en charges APA, Caisses de retraite, Mutuelle, ...

#### ■ Transport Social

Transport de personnes nécessitant un accompagnement dans leurs démarches ou déplacements.

#### ■ Emplois familiaux

Mise à disposition de personnel qualifié :

- Employée de maison (prestation ménagère)
- Assistante de vie (accompagnement pour les actes essentiels de la vie)

### Pour tous renseignements



Syndicat Intercommunale  
d'Aide à Domicile  
de Riom Limagne  
21 ter rue Jeanne d'Arc  
63200 RIOM

Tél : 04 73 38 42 64

Ouverture du lundi au vendredi  
de 10h à 16h30 (sans interruption)

#### ■ Aide aux familles

Travaux ménagers auprès des familles momentanément en difficultés :

- Maladie / Maternité / Hospitalisation

#### ■ Portage des repas

Repas livrés à domicile en liaison froide

- Menus complets et adaptés aux régimes sans sel et diabétique
- Choix entre plusieurs menus chaque jour
- Possibilité de choisir la fréquence des repas
- 7 jours sur 7 fériés inclus

#### ■ Soins à domicile

Le service de soins assure sur prescription médicale des soins infirmiers (soins techniques) réalisés par des infirmiers libéraux conventionnés avec le service.

Les soins d'hygiène et de confort du malade (toilette) sont réalisés par des aides-soignantes.

Prise en charge à 100% par la CPAM.

Tous nos services donnent droit au crédit d'impôt et les règlements par CESU sont acceptés.

## Nouvelles réglementations d'urbanisme 2012

### ■ Surface de plancher : nouveau calcul

Depuis le 1er mars 2012, les demandes de permis de construire, nouvelles ou modificatives, et les déclarations préalables de travaux de construction ne doivent plus mentionner les surfaces concernées en surface hors œuvre nette (Shon) et en surface hors œuvre brute (Shob), mais en « surface de plancher » et en « emprise au sol ».

#### Comment se calcule-t-elle ?

La surface de plancher de la construction s'entend de « la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment » (art. L 112-1 du code de l'urbanisme).

#### A quoi sert-elle ?

L'objectif premier est de simplifier le calcul de prise en compte pour déterminer l'autorisation administrative nécessaire en cas de travaux de construction. Le second, lié au Grenelle de l'Environnement, est de ne pas pénaliser les particuliers ayant fait des efforts d'isolation et d'encourager ceux qui ne les ont pas encore faits.

#### Quelles formalités administratives ?

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES		
E.S* et S.P* ≤ 5 m <sup>2</sup>	E.S* ou S.P* > 5 m <sup>2</sup> et E.S* et S.P* ≤ 20 M <sup>2</sup>	ES* ou SP* > 20 m <sup>2</sup>
<b>DISPENSE DE DECLARATION</b> R 421-2 a	<b>DECLARATION PREALABLE</b> R 421-9 a	<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> R 421-1

\*E.S : Emprise au sol

\*S.P : Surface de plancher

### ■ La Taxe Locale d'Équipement remplacée par la Taxe d'Aménagement

Au 1er mars 2012, une taxe d'aménagement sera mise en place de plein droit en substitution de la taxe locale d'équipement (TLE). Les redevables seront les bénéficiaires d'autorisations d'urbanisme : permis de construire et déclaration préalable.

La valeur de cette taxe est déterminée ainsi :

Surface fiscale\* x valeur forfaitaire (actuellement 660€) x taux de 5%

Pour le cas des résidences principales financées par un prêt à taux zéro+ ainsi que les commerces de détail avec une surface de vente inférieure à 400m<sup>2</sup>, deux abattements sont appliqués :

- Abattement de plein droit de 50% sur les 100 premiers m<sup>2</sup>
- Abattement voté par le Conseil Municipal de 50% sur les surfaces supérieures à 100m<sup>2</sup>.

#### **Exemple :**

Résidence principale de 110 m<sup>2</sup> financée par un prêt à taux Zéro+, la taxe sera de  $[(660 \times 110 \times 50\%) \times 5\%] = 1815 \text{ €}$

\*Surface fiscale = Somme des surfaces de plancher de chaque niveau, auxquelles on déduit les vides et trémies et les surfaces sous une hauteur de plafond inférieure à 1,80m.

**Plus d'infos et simulateur de calcul de la taxe d'aménagement :**  
[www.puy-de-dôme.equipement.gouv.fr](http://www.puy-de-dôme.equipement.gouv.fr)

## DES AIDES POUR RENOVER VOTRE LOGEMENT

Riom Communauté lance un programme de rénovation des logements privés pour les 5 années à venir (Programme d'Intérêt Général). Cette opération pilotée par Riom Communauté, en partenariat avec l'Anah et l'Etat, va permettre l'attribution d'aides aux propriétaires pour réhabiliter leurs logements. Ils pourront bénéficier gratuitement d'un conseil et d'un accompagnement (administratif, technique et financier) tout au long de leur projet.

La signature officielle de la convention avec l'Etat a eu lieu le 14 mars 2012.

### Pourquoi ce programme ?

Riom Communauté s'est toujours fortement engagé sur la question de la résorption de l'habitat indigne et de la réhabilitation des logements du parc privé.

Ainsi, après une précédente OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) menée de 2004 à 2006 et une aide technique auprès des maires des communes de Riom Communauté pour le traitement des logements indignes depuis 2004, Riom Communauté lance **une nouvelle opération de réhabilitation de logements privés**, affichée comme prioritaire dans son Programme Local de l'Habitat adopté en 2009.

Les enjeux de cette nouvelle opération, plutôt orientée pour aider les propriétaires occupants les plus modestes, sont multiples :

- **le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne** avec des aides avantageuses, permettant ainsi de débloquer des situations complexes

- **la lutte contre la précarité énergétique** en favorisant les travaux permettant des économies d'énergie, grâce, notamment à l'implication de Riom Communauté dans le programme national « **Habiter mieux** ».

- **l'adaptation des logements** aux personnes handicapées et surtout aux personnes âgées pour permettre un maintien à domicile

*Ces objectifs s'inscrivent totalement dans les orientations de la politique nationale du logement.*

Les objectifs quantitatifs de cette opération sont ambitieux avec, sur 5 années, la réhabilitation de :

- **250 logements de propriétaires occupants**
- **150 logements locatifs**

### En quoi consiste-il ?

#### ■ Des aides financières

- **Pour les propriétaires occupant leur résidence principale :**

Le niveau des ressources ne doit pas dépasser un certain plafond, les aides varient en fonction des revenus et du type de travaux.

- **Pour les propriétaires d'un logement destiné à la location :**

Avec un engagement à louer le logement rénové pour une durée minimum de 9 ans et à pratiquer un loyer maîtrisé.

Les subventions varient en fonction du type de travaux à réaliser et du niveau de loyer pratiqué.

#### ■ Pour quels travaux ?

**Travaux de rénovation** (charpente/couverture, électricité, plomberie, sanitaires...)

**Travaux d'économie d'énergie** (isolation, changement du système de chauffage, menuiseries ...)

**Travaux d'adaptation du logement au handicap et au maintien des personnes âgées à domicile** (aménagement des pièces du rez-de-chaussée, adaptation de la salle de bain, installation de rampes ...)

#### ■ Les conditions d'altribution des aides

Le logement doit être situé sur **les communes de Riom Communauté**. Il doit être achevé depuis au moins **15 ans** (ou 10 ans s'il s'agit de travaux d'adaptation à une situation de handicap) et les travaux doivent être réalisés par **des professionnels du bâtiment**.

Les aides sont versées sous forme de **subventions**. Pour en bénéficier, il ne faut pas commencer les travaux avant **l'accord des financeurs**.

**- Pour les propriétaires occupants :**

Le propriétaire ne doit pas avoir bénéficié d'un PTZ (prêt à taux zéro) pour l'acquisition de son logement dans les 5 dernières années.

Les travaux sont d'un montant minimum de 1 500 € HT. Le propriétaire s'engage à habiter son logement pendant 6 ans à titre de résidence principale, à la suite de la réalisation des travaux.

**- Pour les propriétaires d'un logement dégradé qu'ils souhaitent louer :**

Après travaux, le logement doit atteindre un niveau de performance énergétique correspondant au minimum à l'étiquette "D".

Le propriétaire s'engage à mettre le bien en location comme résidence principale pendant une durée minimale de 9 ans (avec plafonnement de loyer et des ressources des locataires), dans le cadre d'une convention signée avec l'Anah.

## Qui contacter ?

Un seul interlocuteur, **le service Habitat de Riom Communauté** qui est à la disposition des habitants pour :

- **Les informer** sur l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre en fonction de leur projet
- **Établir une étude de faisabilité**, comprenant un plan de financement (apport personnel, prêts éventuels, subventions possibles, loyers de sortie), un diagnostic technique et thermique, des préconisations de travaux
- **Monter un dossier de demande de subventions** et le suivre jusqu'à la demande de paiement des subventions.

*Ce service d'accompagnement personnalisé et de conseil est gratuit.*

## Riom Communauté

**Service Habitat**  
**5, Mail Jost Pasquier**  
**BP 80045 63201 RIOM Cedex**

Tél: 04.73.67.11.00

Fax: 04.73.67.11.01

Mail : [renover@riom-communauté.fr](mailto:renover@riom-communauté.fr)

Site : <http://renover.riom-communauté.fr>

## Echanges et informations

Réunions publiques dans les communes :

- **Mercredi 9 mai 2012** à 18h à Saint-Genès l'Enfant (*salle polyvalente*)
- **Mardi 22 mai 2012** à 15h et à 20h à Riom – maison des associations (*salle Attiret-de-Mannevil*) – entrée rue du Nord, 27 bis place de la Fédération

Présence sur le marché de Riom :

- **Samedi 9 juin 2012** de 9h à 12h – espace convivialité sous la halle de Riom

## Un partenariat financier fort

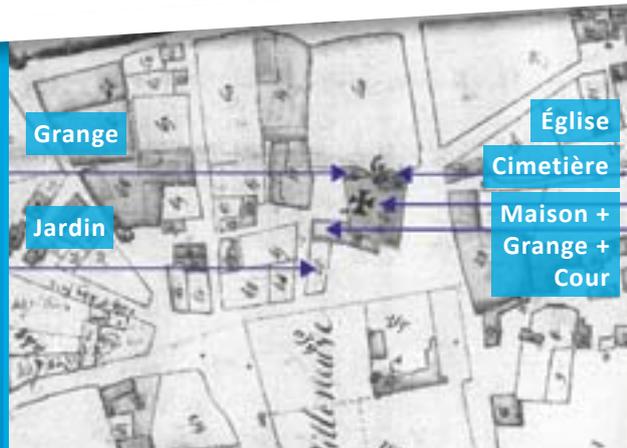
Pour répondre à ces enjeux et objectifs forts, un partenariat étroit entre l'Etat, l'Anah et Riom Communauté va permettre le bon déroulement de l'opération et la mobilisation de fonds tout au long de ce programme. En effet, l'Anah va réserver **2 410 900 €**, l'Etat mobilise **285 000 €** (opération « Habiter mieux ») et Riom Communauté a voté une enveloppe globale de **1 063 100 €** (avec 800 000 € d'aides directes aux propriétaires privés et 263 100 € pour assurer le suivi animation du programme et l'accompagnement des propriétaires).



## L'école Arc-en-Ciel

### 1809

Sur le cadastre ancien de 1809, la parcelle où se trouve aujourd'hui l'école était mitoyenne avec l'enclos paroissial. La cour du groupe scolaire correspond vraisemblablement à l'emplacement du cimetière.



### 1979

L'ancien logement de fonction, dite **maison Sauthoff**, du nom de sa dernière propriétaire (avant l'acquisition par la municipalité en 1979) était une maison traditionnelle dont les encadrements et chaînes d'angles sont en pierre de Volvic.

Cette ancienne propriété est accompagnée d'annexes et d'un clos renfermant un puits et une cave.

### 1982

Naissance d'un groupe scolaire. Mené par **Yvon Seguin, maire de 1977 à 1995**, et son équipe municipale, ce projet en extension de la maison Sauthoff a été réalisé par **Patrick Seguin**, agrée en architecture.

Au rez-de-chaussée on trouve une salle de classe maternelle (49m<sup>2</sup>), une salle de repos et des sanitaires et à l'étage une salle de classe élémentaire (49m<sup>2</sup>), des sanitaires et un petit local de travaux pratiques (6m<sup>2</sup>). Le tout est relié par un escalier.

### 1982

En extension du groupe scolaire une salle à vocation multiple a été également réalisée par **Patrick Seguin** (128m<sup>2</sup>).

### 1984

Inauguration de l'école et de la salle polyvalente.

### 1998

Le village s'agrandit et la municipalité conduite par **Georges Guittard**, qui succède à **Yvon Seguin en 1995**, décide de créer une cantine en extension derrière la salle polyvalente.

Réalisée par **Gérard Ravel, architecte**, sa surface est de 33m<sup>2</sup> avec un espace de réchauffage des repas de 11m<sup>2</sup>.

## 2000

Les effectifs continuent de grossir et toujours sous la houlette de **Georges Guittard et de son équipe** une salle de classe maternelle est réalisée par **Gérard Ravel** dans la partie Sud de la cour. Elle a une surface de 48m<sup>2</sup>. Les annexes et le sanitaire représentent 12m<sup>2</sup>. L'ensemble des bâtiments (salle polyvalente, école et logement de fonction) représentent désormais une surface totale de **650m<sup>2</sup>**.

## 2005

Le logement de fonction est désormais vacant et ne sera plus occupé jusqu'à la rénovation.

## 2008

Dès son élection, le maire, **Gérard DU-BOIS, épaulé par son équipe municipale**, lance le projet de réhabilitation et de rénovation du groupe scolaire.

L'évolution des effectifs nécessite d'adapter les bâtiments.

Les normes de sécurité, l'accessibilité, les conditions d'accès, tout doit être repensé.

C'est **Bernard Faye, architecte**, qui est chargé de mener à bien le chantier. Côté travaux et aussi côté financement, fort de son expérience d' élu (il est également, Maire et Président de Communauté de Communes) **il va aider la commune à obtenir un financement croisé, Etat, Conseil Général à hauteur de 70% de l'investissement.**

## 2009

**Le permis de construire est déposé en mars.**

Les demandes de subvention s'étaleront sur deux années (deux tranches financières permettront ainsi d'optimiser le financement).

Après avoir passé toutes les validations (Etat, DDE, commission d'accessibilité...), **le permis est accordé et signé au nom de l'Etat le 23 juillet par Gérard Dubois, le maire.** La commission d'appel d'offres attribue les 15 lots du marché de travaux. Le chantier est déclaré ouvert le 12 novembre. A ce jour 40% des subventions sont obtenus (1ère tranche).

## 2010

Une grue va occuper la cour de l'école de nombreux mois. Alors que la demande de subvention de l'Etat a été refusée, **le maire, Gérard Dubois**, obtient le financement pour équipement structurant du Conseil Général. Invité pour l'inauguration du monument aux morts le 18 juin, le sous-Préfet promet de soutenir le dossier début 2011. Afin de boucler l'opération un prêt est contractualisé avec le Crédit Mutuel (plus précisément, il s'agit de 2 prêts, pour un total de 350 000 €). Le chantier est complexe, articulé en trois phases, où alternent construction et rénovation. Dès le mois d'avril la rotation des classes peut commencer. La nouvelle classe de maternelle flambant neuve est ouverte. Bientôt la future salle de motricité accueille la classe des CP...

## 2011

En janvier, **Bernard Faye** passe le relais à **Paul Vernet**, chargé à lui de terminer le chantier. Le 25 juillet la réception finale est réalisée.

**Le 5 novembre plus de 400 personnes se pressent pour assister à l'inauguration après 2 ans de travaux.** Le groupe scolaire a désormais un nom: **l'école Arc-en-Ciel.** Une plaque commémorative est découverte, un panneau monumental et haut en couleurs recouvre la façade de la cage de l'ascenseur qui permet une accessibilité exemplaire du bâtiment.

## 2012

**Reconnue pour son accessibilité, sa fonctionnalité, ses volumes, ses couleurs, les travaux de rénovation et la qualité des matériaux employés, permettant des économies d'énergie, l'école Arc-en-ciel a reçu une subvention exceptionnelle d'EDF.** Cette récompense prouve que les choix que nous avons faits permettent d'assurer une gestion optimisée du bâtiment aujourd'hui et demain.

Des travaux de finition sont en cours. Il s'agit de la reprise des murets de clôture et des trottoirs. Côté extérieur la signalisation au sol et de nouveaux panneaux vont améliorer la sécurité.

# >> DOSSIER SPECIAL

## L'école Arc-en-Ciel

>> La Suite

### L'école en chiffres :

- 4 classes
- 1 salle de repos
- 1 salle de motricité
- 1 cantine garderie
- 1 bibliothèque
- 1 salle informatique
- 2 bureaux
- 3 sanitaires
- 1 ascenseur
- 1 jardin d'agrément
- 1 chaufferie
- 1200 m<sup>2</sup> de surface utile
- 72 élèves à la rentrée 2011/2012
- 4 enseignantes
- 2 ATSEM
- 3 employés chargés de l'entretien
- 7200 repas servis par an



### Les travaux en chiffres :

- 2 ans de travaux de réhabilitation
- 2 architectes
- 15 lots de travaux
- 25 entreprises
- 80 ouvriers
- 550 m<sup>2</sup> créés
- 650 m<sup>2</sup> rénovés
- 85 réunions de chantier assurées par le maire et l'adjoint aux travaux



## L'inauguration en chiffres :

- 400 personnes
- 1 Sénatrice
- 1 Député
- 1 Conseiller Général
- 10 maires
- 3 spectacles offerts par les élèves
- 70 tee-shirts aux couleurs de l'Arc-en-Ciel
- 70 ballons lors du lâcher dans la cour
- 1 groupe de Jazz
- 1 plaque en lave émaillée



## L'investissement en chiffres :

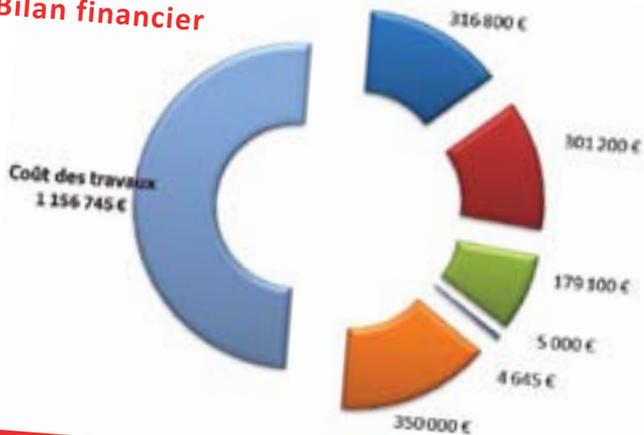
Travaux: 1 156 745 €

### Subventions:

- Conseil Général: 316 800 €
- Etat: 301 200 €
- FCTVA: 179 100 €
- Ministre de l'intérieur et des collectivités locales : 5 000 €
- EDF : 4 645 €

Emprunt : 350 000 €

## Projet «Ecole» : Bilan financier



### Subventions :

- Conseil Général
- Etat
- FCTVA
- Ministre de l'intérieur et des collectivités locales
- EDF
- Emprunt

## ENFIN UNE ADRESSE POUR TOUS LES PESSATOIS

En effet, les Pessatois ne feront bientôt plus partie des 85 000 foyers du Puy de Dôme qui vivent sans numéro ou nom de rue.

La mairie de Pessat Villeneuve, en collaboration avec le groupe La Poste, a signé une charte « Adresse » qui a pour objectif d'attribuer une adresse postale pour chaque habitant.

### ■ Pourquoi cette démarche ?

La mise en place du raccordement postal participe à l'amélioration du cadre de vie, à l'aménagement du territoire et au développement durable pour tous les Français en facilitant :

- L'accès des soins et des premiers secours,
- Les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS,
- La livraison des entreprises,
- Le développement des services à la personne,
- L'accès des facteurs.

### ■ Comment sont attribués les numéros ?

Le sens croissant des numéros est établi en allant du centre vers la périphérie de la commune, à Pessat-Villeneuve la numérotation débutera à partir de la mairie.

Ensuite, toujours en partant de la mairie, les numéros pairs seront attribués à droite et les numéros impairs à gauche.

## CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE PARTENARIAT

### ■ Entre la Poste Courrier Auvergne et la Commune de PESSAT-VILLENEUVE

La Commune de PESSAT-VILLENEUVE s'engage à

- Dénommer ses rues, chemins et toutes voies publiques
- Numérotter sous forme classique ou métrique tous les accès aux habitations
- Apposer les panneaux de rue et plaques numérotées
- Matérialiser les noms de tous les lotissements ouverts à la circulation publique par des panneaux placés à l'entrée de ceux-ci
- Associer La Poste aux projets d'urbanisme (dénomination des voies) ainsi qu'aux projets de construction et de rénovation (lotissements, zone artisanale, etc....)
- Informer La Poste des projets de lotissement sans partie commune, soumis seulement à la déclaration préalable
- Informer les habitants de leur nouvelle adresse et de la bonne implantation de la boîte aux lettres (certificat d'adresse)

La Poste s'engage à

- Mettre à disposition les documents sur l'état des lieux du raccordement postal local
- Cosigner le certificat d'adresse envoyé à chaque habitant et en assurer sa distribution
- Soutenir et conseiller la commune pendant toute la durée du projet
- Participer à d'éventuelles réunions publiques
- Fournir gratuitement aux habitants de la commune :
  - Des cartes adresse permettant aux habitants d'informer leurs correspondants de leur adresse exacte
  - Une liste exhaustive de tous les organismes à contacter en priorité.
- Elaborer un plan de communication conjointement avec la Commune de PESSAT-VILLENEUVE

Engagements réciproques

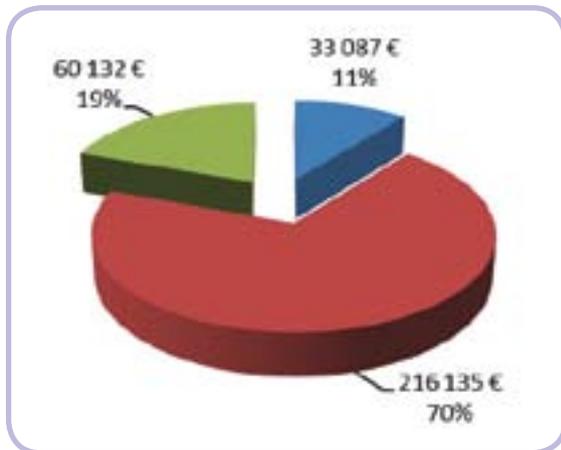
- Les parties conviennent de mesurer et d'analyser ensemble les actions menées et de garder strictement confidentiels les renseignements techniques et pratiques échangés dans le cadre de cette charte ainsi que les informations relevant des règles du respect des informations individuelles, notamment celles relevant de la loi 'Informatique et Liberté'.
- Les parties mettent à la charge de leurs collaborateurs le même engagement de confidentialité.
- La Mairie de PESSAT-VILLENEUVE et La Poste se concèdent le droit d'utiliser la présente charte dans le cadre d'opérations de relations publiques, visant à promouvoir les efforts menés en commun.

# BUDGET - INVESTISSEMENT

## BUDGET COMMUNAL 2011

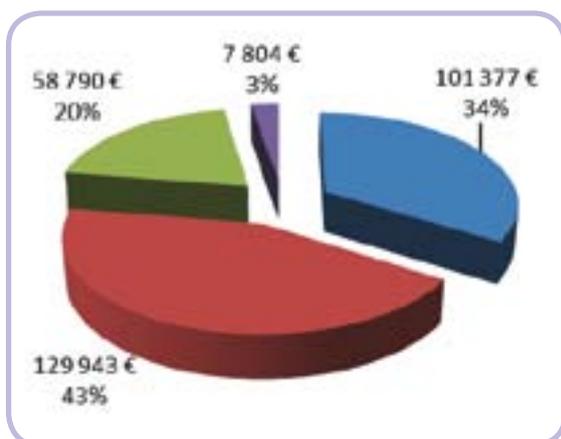
### FONCTIONNEMENT

#### Recettes



- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations

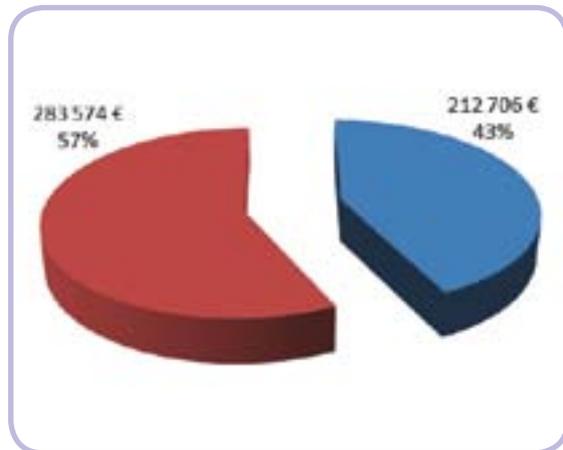
#### Dépenses



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges
- Charges financières

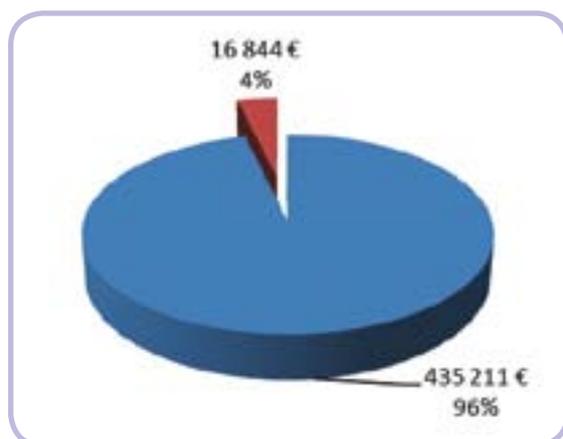
### INVESTISSEMENT

#### Recettes



- Subventions
- Dotations

#### Dépenses



- Travaux réalisés
- Remboursement de l'emprunt en capital

## RETROSPECTIVE TRAVAUX 2011



### ■ EGLISE

Mise en conformité du chauffage.

Coût: 3 248,34€



### ■ TROTTOIRS

Mise en place d'un enrobé sur le trottoir place de l'église.

Coût: 2 353,73€



### ■ CHEMIN DU MOULIN

Réfection du chemin avec un enrobé bicouche.

Coût : 2 589,34€

### ■ Accès parcelle agricole située Croix du Boucher, près du cimetière.



Il s'agit de la fin de l'opération d'achat d'un terrain agricole de 15000 m<sup>2</sup> engagé par la municipalité précédente (l'acte notarié a été signé le 27 février 2008).

Pour mémoire le prix du terrain était de 1,10 € du m<sup>2</sup> (estimation du service des Domaines, majorée de 10%) soit 16 500€.

Dans l'acte notarié, les conditions suspensives prévoyaient, à la charge de la commune, la réalisation d'une extension du réseau de distribution d'eau potable permettant le raccordement du lotissement privé de La Pause et la création d'un passage afin d'accéder au

surplus de la parcelle adjacente au terrain objet de l'acquisition.

Le coût final pour la commune est de **57759,25 €**, réparti comme suit:

- extension réseau eau potable : **35003,83 €** (réglé en 2009).
- achat du terrain par l'EPF-SMAF (établissement foncier qui gère les acquisitions foncières des communes) : **19 765,42 €** (16 500 € plus les frais d'acte et les intérêts qui restent à courir pendant encore 8 ans).
- réalisation du passage: **2990 €** (réglé en 2011).

Le prix de revient du terrain est donc de **3,85 € du m<sup>2</sup>** soit un dépassement budgétaire de 250% que nous avons dû assumer.

### ■ L'ECOLE

Les travaux se seront étalés entre 2009 et 2011.

Il s'agit dans cette rétrospective de la partie des factures réglées sur le budget 2011.

Le montant total figure dans le dossier spécial en pages centrales.



### ■ LOTISSEMENT DE LA CHAPELIERE

Le permis d'aménager du lotissement de la Chapelière qui comporte 12 lots a été obtenu le 20 mai 2010. Les travaux de viabilisation ont débuté le 21 mai 2010.

Coût: 92 059,10 €



Coût 2011 : 361 582,12 €

## Contrat d'affermage



### ■ Quand le Passé rattrape le Présent et influence le Futur !

*Le 31 décembre 2010, le contrat de Délégation de Service Public – DSP – qui liait la SEMERAP et la commune depuis le 1er janvier 1999 est arrivé à son terme. Cette délégation concernait la gestion de la station d'épuration et par extension l'ensemble du réseau d'assainissement collectif ainsi que le réseau d'eau potable.*



Comme l'autorise la loi, ce contrat a été prolongé temporairement sur l'année 2011 pour permettre de réaliser une nouvelle procédure de consultation, de lancer un appel à candidature pour gérer ces réseaux sur les prochaines années et assurer la continuité de ce service public. Les services préfectoraux, de la Police de l'eau, de la DIRECCTE – service de la concurrence et des prix, des Finances publiques ont été associés à cette procédure très encadrée au niveau réglementaire.

Au terme de cette délégation (la fin de contrat), le délégataire est tenu de remettre à disposition de la commune et au futur nouveau délégataire, des installations en parfait état de fonctionnement, conformes aux normes de traitements des eaux usées notamment. C'est pourquoi, certains d'entre vous ont pu être témoin cette fin d'année, sur les mois d'octobre, novembre et décembre, d'une activité fébrile et intense sur le site de la station d'épuration.

**La SEMERAP, conformément à son cahier des charges, a honoré ses obligations. Elle a mobilisé force personnels et matériels pour y contribuer.**

Il y avait 2 bassins (1 de traitement et 1 de décantation) à vidanger et curer (*cela n'avait pas été effectué depuis 1994 !*). Pas moins de **800 m3 de matières** ont été évacuées par camions citerne SEMERAP (cf. photo) assistée par des entreprises privées sous-traitantes. Le cubage de ces citernes oscillait de 12 à 18 m3 ce qui a généré une noria de rotation de véhicules et pris un certain temps !

Côté technique, le réseau d'assainissement de notre commune est de type séparatif. C'est-à-dire, qu'il y a un réseau strictement réservé pour **les eaux usées (égouts)** et un second destiné à collecter **les eaux de pluie**. Ces deux réseaux sont étanches l'un par rapport à l'autre. **Il est interdit de se brancher et d'inverser les rejets de l'un vers l'autre, aux risques d'endommager la station d'épuration et/ou de perturber gravement son fonctionnement.**

Ces réseaux représentent **6,560 kms : 4,120 kms pour les eaux usées et 2,440 kms pour les eaux pluviales.**

**A septembre 2011**, 50 000 m3 d'eau potable environ ont été consommés et facturés à l'ensemble des **244 abonnés** que compte la commune de Pessat-Villeneuve.

18 000 m3 ont été taxés au titre de l'assainissement collectif et ont concerné 200 abonnés.

**Au 1er janvier 2012**, une nouvelle délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif est effective. **Sa durée est de 4 ans (fin le 31 décembre 2015).**

**Par son vote du 19 décembre 2011**, le conseil municipal a, à l'issue de la procédure de consultation des offres présentées par plusieurs entreprises, choisi de renouveler sa confiance à la SEMERAP. C'est elle qui présentait les meilleures conditions aux niveaux moyens humains mobilisés, matériels, prestations et coûts. Il a été fait le choix technique et stratégique de ne pas renouveler cette délégation sur 12 ans, contrairement aux années précédentes.

En effet, les 4 prochaines vont être mises à profit pour étudier la faisabilité et la réalisation d'une nouvelle station d'épuration. Elle devra répondre aux nouvelles normes imposées par la loi et la Police de l'Eau, prendre en considération l'augmentation de notre population. Une consultation sera alors lancée pour une nouvelle DSP en s'appuyant sur les dernières caractéristiques techniques et technologiques mises en œuvre. Les entreprises spécialisées pourront ainsi présenter leurs offres de services en parfaite adéquation avec les process utilisés.





## VIE ASSOCIATIVE

### Club Soleil d'Automne



Notre Club composé de **17 adhérents** se réunit tous **les jeudis de 14H30 à 17h30**, salle des mariages de la mairie de Pessat Villeneuve.

En association avec le comité des fêtes nous avons organisé, en juin 2011, un concours de pétanque très réussi et nous renouvelons cette opération **le dimanche 13 mai 2012**, au terrain multisports des Echards. **Pétanqueurs à vos boules !**

**Contact :**  
**Mme Josette Guittard**  
**Tél : 07 73 70 20 05**

### Société de chasse

*Tout d'abord, nous tenons à remercier et à féliciter notre Président, **Paul HEBRARD**, qui cette année a été décoré de la médaille d'honneur par la Fédération de chasse du Puy de Dôme pour ses 20 ans de Présidence.*

Nous avons clôturé cette saison par notre traditionnel repas de chasse qui cette année a eu lieu le 31 mars 2012 au Cheix sur Morge, au menu : « un chevreuil prélevé sur la commune ».

**En 2012**, nous organisons un concours de Pétanque qui aura lieu le **1er septembre** sur l'esplanade vers la nouvelle aire de jeux, nous espérons que vous serez nombreux à y participer.



L'année passée, nous avons organisé à la salle des fêtes de Clerlande, un concours de belote qui a eu beaucoup de succès, nous avons comptabilisé 50 participants.

**Contact :**  
**M. Paul Hébrard**  
**Tél : 04 73 38 39 65**

### Amicale Pongiste



**Contact :**  
**M. René MARTIN**  
**Tél : 04 73 38 00 71**

**En 2011**, quatre équipes ont évolué au championnat départemental :

#### Résultats sportifs

##### Equipe 1

Termine quatrième en deuxième division

##### Equipe 3

Quatrième de la quatrième division

##### Equipe 2

Termine septième de la troisième division

##### Equipe 4

Egalement quatrième de la cinquième division

Trois équipes ont participé à la coupe du Puy de Dôme et ont passé un tour.

Le tournoi a été organisé le 11 septembre.

Le club a engagé cette année quatre équipes en championnat ainsi qu'en coupe du Puy de Dôme.

### Gymnastique Volontaire

**Contact :**  
**Mme Hélène DESSENDIER**  
**Tél : 04 73 97 27 33**

## Club Cyclotourisme

### Faire du vélo à Pessat-Villeneuve

Le CCPV (Club Cyclo de Pessat-Villeneuve) a été créé il y a plus de 30 ans, en 1979. Si, à ses origines, il rassemblait essentiellement des pratiquants de Pessat-Villeneuve, il s'est peu à peu ouvert aux communes voisines du Pays de Riom.

Il compte aujourd'hui une bonne vingtaine de licenciés de tous âges qui apprécient l'esprit du Club et son approche conviviale de la pratique du vélo (vélo route à la belle saison de préférence et VTT surtout en automne et en hiver) qui exclut tout esprit de compétition.

Au CCPV, la pratique du vélo est tout autant un loisir qu'un sport et les sorties dominicales (mais aussi en semaine pour ceux qui peuvent se libérer)

sont avant tout un moyen de découverte de notre belle région et de la diversité de ses paysages.

De manière à changer d'horizons, certaines sorties sont organisées à partir de points de départ excentrés, dans ou hors du département.

Le CCPV est ouvert à tous ceux (hommes et femmes de tout âges) qui, à Pessat-Villeneuve ou dans les environs, souhaiteraient débiter ou renforcer une pratique du vélo. Ils peuvent s'ils le souhaitent se joindre au groupe pour une ou plusieurs sorties d'essai. La saison route 2012 démarre le dimanche 4 mars à 9h, place de la Mairie.

#### Contacts :

**Jean-Claude BATISSE Président (04 73 63 57 14)**

**ou Daniel GUITTARD (04 73 38 18 65)**

**ou André ROBIOLLE (04 73 38 26 77)**

*Pour mieux connaître le CCPV : parcourir le journal du Club « Roue Libre » à consulter ou à télécharger dans sa version PDF sur le site Internet de la mairie de Pessat-Villeneuve.*

[www.pessat-villeneuve.fr](http://www.pessat-villeneuve.fr)



## Les Artistes en Herbe

*Notre association s'adresse aux petits Pessatois, nous leur proposons de se réunir un samedi sur deux pour pratiquer diverses activités manuelles.*

Depuis le mois d'octobre 2011, nous accueillons les enfants dans une salle flamboyante neuve au sein de l'école de Pessat-Villeneuve, ce qui

nous permet d'exercer nos créativité artistiques dans des conditions idéales. En début d'année 2012 et pour la première fois nous avons reçu un chef cuisinier qui a initié les enfants à la cuisine. Petits et grands se sont régalés à la fin de la séance devant leurs délicieuses préparations.



**Contact :**  
**Mme Dominique GUITTARD**  
**Tél : 04 73 38 90 08**

## Comité des Fêtes de Pessat-Villeneuve

### ■ 2011, un regain de vitalité et une énergie communicative !

Si Pessat-Villeneuve est un petit village, il dispose désormais d'un comité des fêtes dynamique et audacieux que certains commencent déjà à nous envier ! Après la création de sa page facebook au printemps, de son site sur internet cet été, il réalise à l'automne sa lettre trimestrielle d'information L'Effet Tribu !

Depuis le 16 avril dernier, l'équipe de bénévoles n'a pas chômé et a mis tout en œuvre pour réaliser les trois objectifs qu'elle s'était fixé :

#### 1er objectif

*Redonner le goût de la fête populaire aux Pessatois !*

Pari réussi avec la fête nationale du 13 juillet !



#### 2ème objectif

*Organiser des manifestations à destination des familles*

Mission accomplie avec le concours de pétanque spécial fêtes des pères et l'Intervillages.



#### 3ème objectif

*Créer du lien social pour faire de Pessat-Villeneuve une ville dynamique et accueillante*

Là encore, le comité est en bonne voie avec le « Noël avec les Pessatois ».



***Vous pouvez retrouver toutes les photos, vidéos et articles sur le site : [www.wix.com/cofessat/comitedesfetes](http://www.wix.com/cofessat/comitedesfetes)***

### ■ 2012, l'effet tribu pour un comité rassembleur !

Le 21 janvier dernier, le comité profitait de son assemblée générale ordinaire pour inviter les Pessatois à découvrir les projets 2012.

L'objectif de cette année est de développer l'identité du village autour de cette notion de tribu, une sorte d'idéologie sociale basée sur la solidarité.



*Et comme pour avoir une identité, il est préférable de porter un nom, presque toutes les manifestations ont été baptisées !*

**Les Renc'arts de la tribu** sont des rendez-vous culturels proposés en partenariat avec les saisons culturelles de Riom, Cébazat, Lempdes et la Baie des singes.

Grâce à cela, les Pessatois bénéficient désormais de tarifs préférentiels sur les spectacles « *coup de cœur* » des partenaires.

Ces derniers ont d'ailleurs gentiment accepté de venir les présenter de vive voix lors de l'assemblée générale.

Le « **challenge Soleil d'automne** », du nom de l'association éponyme sera organisé le dimanche 13 mai au terrain multisports.

Ce concours de pétanque a pour but de mélanger les générations. On y vient pour passer un bon moment



avec la famille et les amis. Pas de tracé, un règlement on ne peut plus simple et un petit coup à boire offert au perdant entre deux parties !

*Pros et joueurs avertis s'abstenir !*

Evidemment, la **fête nationale** reste la fête nationale et battra son plein le 14 juillet.

Rendez-vous avec les sonorités salsa du groupe **El Padre Furax**, une formation auvergnate d'une dizaine de musiciens... Le programme complet sera dévoilé au printemps !

La **fête de la Saint-Roch** sera une belle fête patronale organisée à plusieurs les 1er et 2 septembre! En effet, pour qu'elle puisse durer tout le week-end, différentes associations du village ont accepté de coopérer à la réalisation d'un programme complet. La société de chasse s'occupera de la pétanque, le

club cyclotouriste d'une rando VTT et d'un jeu de piste en collaboration avec le comité. Ce dernier invite également tous les jeunes de 18 à 20 ans à se faire connaître pour choisir le thème de « leur » bal des conscrits !...

Le **deuxième Noël avec les pessatois** se déroulera le vendredi 21 décembre, à l'école Arc-en-ciel.

Comme en 2011, le comité souhaiterait apporter un soutien moral et financier aux élèves de l'école de la solidarité de Madagascar.

Enfin, l'événement est la création du **Tribal'Roch\* festival**, un festival éco-citoyen avec des spectacles de théâtre, des concerts et le marché du DD (développement durable).

Le comité espère, à travers cet événement, redonner espoir, montrer que le cours des choses peut être changé, et que chaque geste est important. Il appellera dans quelques semaines les pessatois de 16 ans et plus à venir soutenir les bénévoles : accueillir les artistes, le public, les participants au marché et découvrir comment s'organise un festival de l'intérieur.

Tout cela dans le but d'en faire le festival des Pessatois.

Et comme tout bon festival soutient une cause, le comité a choisi Les Jardins du cœur. *Pas de dons, uniquement des échanges !* C'est pour cela que le comité a invité tous les Pessatois à aller visiter les serres le samedi 2 juin avec un "apéro musical". L'idée est d'apprendre ou de transmettre de nouvelles astuces pour créer ou améliorer les potagers, de troquer des graines ou des plants, et surtout de passer une belle journée !

Chacun apporte son panier pique-nique, et le comité offre l'apéritif et le café !

*En résumé, une année 2012 riche de rencontres et intense en émotions...*

*\*Saint Roch, comme la seule rue du village portant un nom de saint, et comme ce saint de la ferveur populaire, guérisseur de la peste à la fin du Moyen Âge, grand marcheur qui n'a rien écrit, rien prêché, qui n'a fondé aucun ordre religieux, que la papauté a récemment rayé du calendrier chrétien, patron des tanneurs de peau, des boulangers, des voyageurs, des exclus, est aussi le patron des chirurgiens.*

**Contact :**

**Mme Laetitia RIBEIRO**

**Tél: 06 47 42 27 68**

**Email : [cofessat@gmail.fr](mailto:cofessat@gmail.fr)**

## Les compétences de Riom communauté

### CONNAÎTRE RIOM COMMUNAUTÉ

Les instances décisionnelles :

**Le conseil communautaire :** Il s'agit de l'assemblée délibérante, composée de 36 membres et 25 suppléants délégués des communes. Il se réunit une fois par mois en séance publique.

**Le bureau :** composé du Président, des 7 vice-présidents et des maires, il se réunit tous les 15 jours pour préparer les décisions à soumettre au conseil communautaire.

Les commissions thématiques au nombre de 6 :

- Economie
- Aménagement de l'espace, environnement et développement durable
- Habitat
- Tourisme
- Equipements sportifs
- Médiation et équipements culturels

La communauté de communes a pour objet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle exerce de plein droit aux lieux et places des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

### ■ ECONOMIE

Dans le cadre de sa compétence Economique, Riom Communauté a en charge le soutien aux activités commerciales et artisanales du territoire communautaire.

A proximité des axes autoroutiers de l'A71 (Paris-Clermont), A72 (St-Etienne-Lyon), A75 (Clermont-Montpellier) et A89 (Bordeaux-Genève).

A 10 mn de Clermont Nord et à 15 mn de l'aéroport d'Aulnat.

12 parcs d'activités, soit 200 entreprises environ, dont

certaines d'envergure internationale

*Riom Communauté apparaît comme un territoire ouvert et dynamique.*

### ■ TRANSPORT

Un véritable réseau de transport urbain est entré en fonctionnement sur le territoire de Riom Communauté géré par le groupement Keolis-Cars Delaye.

Il permet au plus grand nombre d'utiliser le bus comme moyen de déplacement sur l'ensemble du territoire, y compris sur les zones économiques et commerciales. Avec comme point central, la gare SNCF à Riom, qui favorise les connections train-bus.

### ■ HABITAT

*Lutte contre l'habitat indigne.*

La Communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage des actions visant à une politique communautaire de l'habitat.

Elle est maître d'ouvrage du Programme Local de l'Habitat (PLH) et en assure l'évaluation.



Les principaux objectifs du PLH sont :

- Un meilleur équilibre de l'habitat face à l'évolution démographique
- Une structuration cohérente et de qualité de la croissance urbaine
- La cohérence du volet habitat des projets urbains des communes avec ses propres objectifs
- La prise en compte des besoins spécifiques de certaines populations en trames d'accueil et de logement

# INTERCOMMUNALITE

## ■ SPORT

### **Les équipements sportifs de Riom Communauté**

Riom Communauté a récemment construit le gymnase Aimé Césaire (à côté du lycée Pierre-Joël Bonté à Riom) qui a ouvert ses portes le 18 octobre dernier.

En 2009 était inauguré le centre de tennis couvert situé à la Varenne à Riom, et en 2007, le centre régional de tir à l'arc, sur la plaine du Cerey.

La piscine Béatrice Hess située place de l'Europe est un équipement moderne et ludique, géré par Riom Communauté.

## ■ CULTURE

### **Animation du Patrimoine – Pays d'Art et d'histoire**

Riom se prête avec ferveur au jeu des détours et des hasards.

« Détours » de ruelles qui révèlent les seize monuments classés et les cinquante-sept inscrits à l'inventaire supplémentaire; « hasards » du regard qui découvre des trésors d'art religieux dans des sites insolites.

De la Tour de l'Horloge à l'église Saint-Amable, en passant par la Maison des Consuls, la Sainte-Chapelle ou les hôtels particuliers, des visites sont organisées tout au long de l'année, commentées par des guides-conférenciers agréés par le Ministère de la Culture.

### **Un réseau de bibliothèques gratuites pour les habitants de Riom Communauté**

L'ensemble des bibliothèques du territoire de Riom Communauté forme un réseau destiné à mettre en place des actions en faveur de la lecture.

### **Le Musée régional d'Auvergne**



Situé dans un ancien hôtel particulier à deux pas du musée Mandet et au cœur de la vieille ville de Riom, le musée régional d'Auvergne est un musée d'ethnographie.

Inauguré en 1969, il a été conçu sur le modèle du musée national des Arts et traditions populaires de Georges Henri Rivière.

### **Le Musée Lapidaire de Mozac**

Ce dépôt lapidaire rassemble des fragments provenant de l'église actuelle ou d'édifices antérieurs à sa construction. Parmi les pièces les plus importantes, on trouvera des chapiteaux historiés ou à feuillages ainsi que des modillons à copeaux.

### **Le Musée Mandet Beaux-arts et arts décoratifs**

Créé en 1866, labellisé Musée de France en 2002, le musée Mandet, du nom de Francisque Mandet, président de la Société du musée, est installé dans deux anciens hôtels particuliers reliés par une galerie utilisée pour les expositions temporaires.



## ■ OUVERTURE DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS AU 1<sup>er</sup> septembre 2011

Le Relais Assistants Maternels (RAM) est un lieu d'information, d'animation et d'échanges, au service des parents, des enfants, des assistants maternels et des employés à domicile de Riom Communauté. Il sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

## L'éclairage Public

L'arrivée de l'éclairage public dans nos villes et campagne a pendant longtemps été vécue comme un signe de modernisme et d'accès à des services d'un territoire développé.

Or aujourd'hui, même si pour bon nombre de nos concitoyens l'éclairage public est apprécié comme un véritable service public voire un dû, l'évolution progressive de son coût et son impact sur l'environnement nous conduisent à se poser de vraies questions sur son usage.



En effet, nous constatons que le tarif de l'électricité ne cesse d'augmenter, sur l'année 2011 l'électricité a connu une hausse entre **15 et 18%** et une hausse de **5%** est prévue pour l'année 2012.

De même, les impacts de l'éclairage public sur l'environnement sont multiples.

Pour pallier aux pics de consommation, le fonctionnement de centrales à charbon engendre la production de gaz à effet de serre nocif pour l'environnement.

La biodiversité est également menacée par cet éclairage nocturne qui contribue à l'altération de la photosynthèse des espèces végétales et participe à une fragmentation des territoires qui génère une désorientation des espèces dans la chaîne de migration, reproduction et pollinisation.

C'est dans le cadre d'une politique de développement durable que la Commune de Pessat-Villeneuve a donc décidé de limiter son éclairage public.

Depuis le 30 mars 2012 l'éclairage public est interrompu entre 0h00 et 4h30 sur l'ensemble de la commune. Les objectifs de cette démarche sont de réduire les dépenses énergétiques ainsi que la pollution lumineuse.

## Infos Tarifs

2011/2012

### Cantine et Garderie

**Repas** 3,90€ par enfant

**Garderie** *Matin et soir*  
3,00€ pour le 1er enfant et 1,50€ pour le 2ème enfant et plus

*Matin ou soir*  
1,50€ par séance pour le 1er enfant et 0,75€ pour le 2ème et plus

La garderie est **GRATUITE** pour tous de **16h30 à 17h**

**Contact** Mme Nathalie CHASSAGNETTE  
M. Michaël GEMARIN  
Tél : 04 82 53 46 05

### Chapiteaux

**Location par :**

- un habitant résident sur la commune (et pour une utilisation sur la commune)  
**150 €** (+ caution de 500 €)
- une association de la commune  
**GRATUIT** (+ caution de de 500 €)

### Ticket R Cobus

Le carnet de 10 tickets **7,00 €**

## Les entreprises de Pessat-Villeneuve :

### Garage LEGARDIEN

Vente et réparation véhicules toutes marques et restauration anciens véhicules

M. LEGARDIEN  
Rue du Champ Bobby  
63200 PESSAT-VILLENEUVE  
04 73 63 04 94

### Entreprise GUITTARD

Espaces verts

M. GUITTARD Yannick  
Chemin du Forez  
63200 PESSAT-VILLENEUVE  
04 73 97 05 51

### PLASTYROBEL

Moulage polystyrène

M. DEGRAND  
Rue du champ Bobby  
63200 PESSAT-VILLENEUVE  
04 73 63 03 03

### Entreprise GREGORIS

Carrelage

M. GREGORIS Franck  
3 hameau du château  
63200 PESSAT-VILLENEUVE  
04 73 97 07 07

### Entreprise DA SILVA

Plâtrerie peinture et décoration

M. DASILVA José  
Rue de la gare de Pontmort  
63200 PESSAT-VILLENEUVE  
04 73 38 18 51

### Entreprise GUITTARD

Travaux publics

M. GUITTARD Patrice  
Avenue des Allées  
63200 PESSAT-VILLENEUVE  
04 73 97 08 71

### Entreprise RUIZ

Maçonnerie

M. RUIZ Rufino  
Chemin derrière la grange  
63200 PESSAT-VILLENEUVE  
04 73 97 01 67

### TAPA

Transport Accompagnement des Personnes en Auvergne

M. HUAUX Guy  
Avenue des Allées  
63200 PESSAT-VILLENEUVE  
04 73 97 06 91

### Auvergne enrobés

Travaux d'enrobés

M. GERPHAGNON  
Route de Randan  
63200 PESSAT-VILLENEUVE  
04 73 63 19 19

### CREABITAT

Maître d'œuvre - artisan électricien

M. RAULY Sébastien  
Avenue des Allées  
63200 PESSAT-VILLENEUVE  
04 73 38 72 46

### CB2I

Electricité

M. MOURGUES Thierry  
Avenue des Allées  
63200 PESSAT-VILLENEUVE  
06 77 13 88 72

### Emmanuelle RADET

Téléservices administratif, commercial et linguistique

Mme RADET Emmanuelle  
La Pause  
63200 PESSAT-VILLENEUVE  
06 85 90 21 58

## Les dernières news :

### Une nouvelle association à Pessat-Villeneuve !

EsConte est une structure associative qui a été fondée afin de promouvoir les actions artistiques, notamment dans le domaine du spectacle vivant et particulièrement du conte.

#### 3 spectacles

Entourloupettes, (enfants)  
Vents envoûtants, (tout public)  
Maudits Faits Divers, (adultes)

EsConte investit aussi Le Jardin d'Hélène situé rue Sous le Village à Pessat-Villeneuve pour créer des moments de convivialité en réunissant artistes et public.

Notez la date du **vendredi 15 juin** sur vos agendas. Ce soir-là, magnifique dîner spectacle à 19 h 30. Le duo **A tue-tête** composé de **Claudia Urrutia** et de **Julien Martin** nous entraînera dans un voyage vocal et sonore du blues du Chili à la cueca du Mississipi en passant par le flamenco andalou.

Quant au **Chaudron Gourmand**, il s'occupera lui de faire vibrer vos papilles (surprises gustatives en perspective comprenant apéritif et repas avec dessert et boissons, prix 20€).

#### Renseignements et inscription

Tél : 04 73 97 02 93  
Port : 06 40 33 79 45  
Mail : [chatthelene@yahoo.fr](mailto:chatthelene@yahoo.fr)

# VITE DIT

## INAUGURATION ECOLE Lâcher de ballons

4 ballons ont été retrouvés suite au lâcher du 5 novembre 2011 à l'occasion de l'inauguration de l'école :

- 1er ballon appartenant à **Adrien FERREIRA** retrouvé à Hal-ling les Boulays (à 584 km),
- 2ème ballon appartenant à **Noémie PESSEMESE** retrouvé à Gif sur Yvette (394 km),
- 3ème ballon appartenant à **Maëla BODILIS** retrouvé à Saint Martin de Nigelles (à 386 km),
- et le 4ème ballon appartenant à **Enzo COLIN** retrouvé à Escrennes (à 331 km).

## PERSONNEL Mutation

Mme PETELET Stéphanie ne fait plus partie de nos employés communaux depuis le 1er mai 2011 suite à sa mutation au SIEG du Puy de Dôme.

## CHATEAU DE PESSAT Découverte

Cet été un squelette a été découvert dans les sous-sols du château de Pessat Villeneuve.

## CHATEAU DE PESSAT Vente

Le comité d'entreprise d'Air France qui utilisait jusque-là le Château de Pessat-Villeneuve pour accueillir ses colonies de vacances a mis en vente celui-ci.

## INTERVILLAGE Bel effort

Malgré le courage et tous les efforts de nos Pessatois, cette année Cellule a remporté la Victoire de l'Inter village du 11 septembre 2011.

## NEIGE Baptême du tracteur

Le 31 janvier, suite aux importantes chutes de neige, nos cantonniers ont pu utiliser pour la première fois notre tracteur.

## INVASION Blattes

Cet été, les blattes ont envahi Pessat obligeant les riverains à cohabiter avec elles. Heureusement, elles se sont décidées à quitter la ville après un court séjour.

## JOACHIM Dégâts

Notre commune n'a pas été épargnée par la tempête Joachim du 16 décembre 2011, qui a entraîné quelques dégâts rue de la Croix de Fer et rue Sous le Village.

## VOLS Bacs à sel

Cet hiver cinq bacs à sel ont disparu des trottoirs de Pessat-Villeneuve victimes de leur beauté !

# AGENDA ESTIVAL

## MAI

**Le dimanche 13 mai 2012  
à 14h00**

Terrain Multisports « les Echards »

« **Challenge Soleil d'Automne** »

Concours de pétanque coorganisé par l'association Soleil d'Automne et le comité des fêtes.

Directeur  
de la publication :  
Gérard DUBOIS

Comité de rédaction :  
Gérard DUBOIS  
Karine GIRODIAS  
Commission Communication

Conception graphique :  
Paonthère Création  
06.64.45.27.93

Impression :  
Imprimeur.com  
04.73.38.82.95

Imprimé sur papier  
PEFC 115 et 200g.

## JUILLET

**Le samedi 14 juillet 2012**

Place de la Mairie et terrain multisports « les Echards »

« **Fête nationale** »

Soirée Salsa avec **El Padre Furax**, retraite aux flambeaux, repas et feu d'artifice.

## JUIN

**Le samedi 30 juin 2012  
à partir de 17H00**

Parc du Château

« **Tribal'Roch festival** »

Festival éco-citoyen proposant diverses animations et spectacles.

## SEPTEMBRE

**Le samedi 1er septembre  
et le dimanche  
2 septembre 2012**

Place de la Mairie

« **Fête patronale de la Saint Roch** »

Plusieurs animations sur 2 jours : Concours de pétanque, jeu de piste à vélo, animations foraines, vide grenier, feu d'artifice, bal...